

Nombre de conseillers En exercice: 12 Présents : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 10 JANVIER 2025
Réf: 25/010 Objet : SCI CHALET ARDENT Echange parcelles DNC1, contre ah n° 1533p	Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure – M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha Mme - M. BRAIZE Richard Procuration : Mme MICHAUD Carole Mme à QUOEX Valérie Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia - Mme MICHAUD Carole

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal d'échanger avec la SCI CHALET ARDENT représenté par Mr Alan WILSON leur parcelle AH 1533p, contre le DNC1 (domaine non cadastré), afin de permettre à ces derniers la reconstruction de leur chalet suite à sinistre – lieu-dit « le Choseau » et à la commune de récupérer un délaissé de voirie sur la route des Lindarets.

Il précise que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés :

- 900€ pour la parcelle AH N° 1533p pour 31m²
- 900€ pour le DNC 1 d'une surface de 31m²

- sans soulte et que tous les frais seront supportés par la SCI CHALET ARDENT, représentée par Mr Alan WILSON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

* **ACCEPTÉ** d'échanger avec la SCI CHALET Ardent leur parcelle AH 1533p pour 31m² contre le DNC 1 pour 31m², afin de permettre à ces derniers de reconstruire leur chalet suite à sinistre au lieu-dit « Le Choseau » et à la commune de récupérer un délaissé de voirie sur la route des Lindarets.

* **PREND ACTE** que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés (900€ pour la parcelle AH N° 1533p et 900€ pour le DNC1) - sans soulte et que tous les frais seront supportés par la SCI CHALET ARDENT

* **DESIGNE** l'Office Notarial SAS NOVALPS de St Jean d'Aulps pour la réalisation de l'acte notarié,

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente

Fait à Montriond le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance
TAVERNIER Marie -Laure

